

# Les brèves d'Endoufielle

N° 12 JUILLET 2018

DANS CE  
BULLETIN

**Le message  
de notre  
Maire**

**Reprise des  
randonnées**

**Le compte  
administratif  
2017**

**Le budget  
primitif 2018**

**Lutte contre  
le bruit**

**Respect de la  
vitesse autori-  
sée**

## Le message de notre Maire

Endoufielloises, Endoufiellois,

Déjà un semestre d'écoulé et le moment de vous présenter le compte administratif 2017 et le budget 2018 votés cette année.

Le projet de mise aux normes de la salle des fêtes a ainsi été clôturé avec l'inauguration le 9 mars dernier. En raison de la météo pluvieuse de ces derniers mois, les travaux de nettoyage des banquettes des routes et chemins ont pris du retard mais avancent, comme les travaux dans le cimetière qui vont avoir lieu début juillet. Cette année il y aura une opération spéciale « curage des fossés » suite aux fortes pluies, et les travaux de voirie devraient être réalisés en septembre. Avant de vous souhaiter un bel été, sachez que nos écoliers rentreront le 3 septembre et retrouveront le rythme de 4 jours par semaine.

Avec les vacances vous allez être nombreux à partir plusieurs jours, n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie de la durée de votre absence, et comptons aussi sur la vigilance des habitants de nos différents quartiers.

Bonne lecture et bon été à toutes et tous.

Pascale Terrasson

## Reprise des randonnées

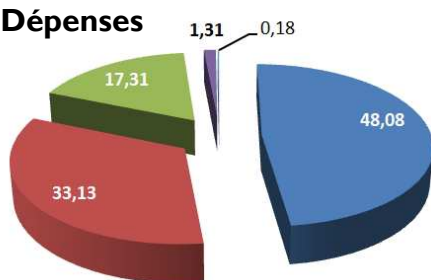
Comme chaque année, des randonnées sont organisées le mardi soir à 20h30 au départ du village devant la salle des fêtes.

Nous vous attendons nombreux pour cette saison.



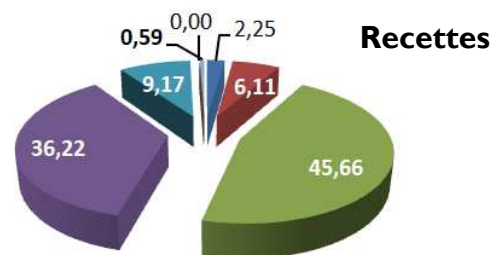
## Compte administratif 2017 - Fonctionnement

### Dépenses



- Charges à caractère général
- Charges de personnels
- Autres charges gestion courante
- Charges financières
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

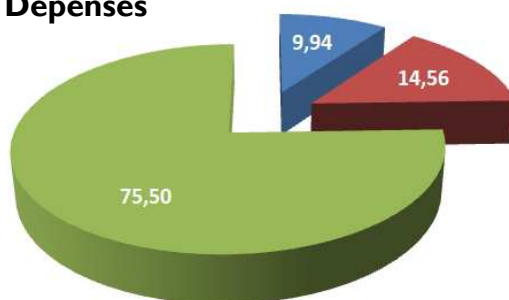
Fonctionnement	(€)
Dépenses	348 694,78
Recettes	406 701,63
Excédent reporté	276 644,99
<b>Excédent 2017</b>	<b>334 652</b>



- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels

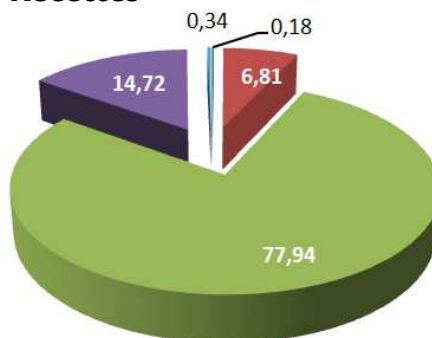
## Compte administratif 2017 - Investissement

### Dépenses



- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

### Recettes



- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Opérations patrimoniales
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement reçues
- Emprunts et dettes assimilées

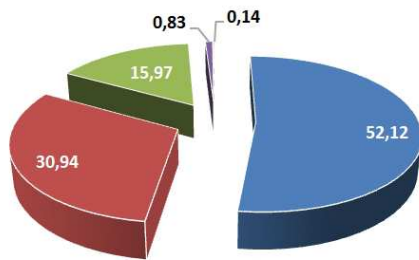
Investissement	(€)
Dépenses	447 578,81
Déficit d'investissement 2016	69 918,96
Recettes	337 186,78
<b>Excédent 2017</b>	<b>-180 311</b>

Résultat de l'exercice 2017 (€) **154 341**

# Budget primitif 2018 - Fonctionnement

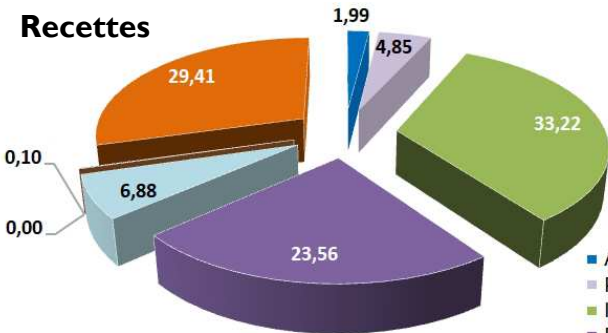
## Dépenses

Fonctionnement	(€)
Dépenses	808 197
Recettes	808 197



- Charges à caractère général
- Charges de personnels
- Autres charges gestion courante
- Charges financières
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

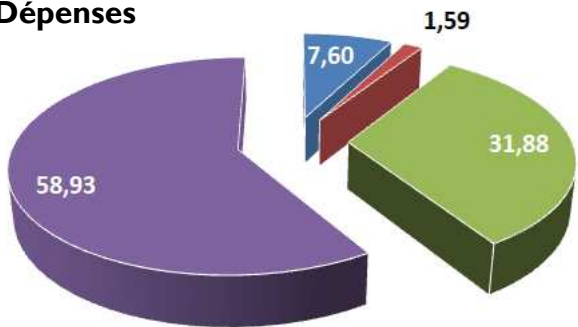
## Recettes



- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Excédent résultat 2017 reporté

# Budget primitif 2018 - Investissement

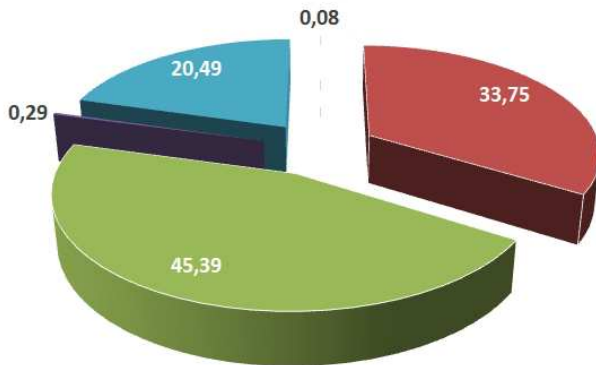
## Dépenses



- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

Investissement	(€)
Dépenses	808 197
Recettes	808 197

## Recettes



- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement reçues
- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations corporelles

## Lutte contre le bruit

Les beaux jours sont enfin de retour et les activités extérieures également.

Aussi en rappel vous retrouverez ci-dessous un extrait de **l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit** du 31 décembre 2014 :

### « Section III : Bruit dans les propriétés privées :

**Article 13** – *les occupants de locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que les bruits émanant de leur immeuble ne portent pas atteinte à la tranquillité publique, notamment par des bruits en provenance :*

*D'appareils de diffusion de son et de musique, (chaînes stéréo, TV, radio, instruments de musique ...)*

*D'outils de bricolage, de travaux de réparations, de jardinage,*

*D'aboiements de chiens et de cris d'animaux,*

*De jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,*

*D'appareils électroménagers,*

*D'activités occasionnelles, fêtes familiales, d'utilisation de pétard et pièces d'artifice,*

*D'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique,*

*De certains équipements fixes comme les ventilateurs, les climatiseurs, les pompes à chaleur, les pompes à filtration des piscines (les activités non liées à une activité fixée à l'article R. 48-3 du code de santé publique),*

**Article 14** – *les travaux réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectuées que :*

*Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30*

*Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,*

*Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.*

La totalité de l'arrêté est affiché en mairie.

## Respect de la vitesse autorisée

L'abaissement de la vitesse maximale autorisée des véhicules entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018 : le 80 km/h s'applique aussi sur les routes communales, comme la route du Brana, la route de Pompiac (entre autre) très passantes et où beaucoup d'entre vous se plaignent de la vitesse excessive de certain(e)s automobilistes. **Pour la sécurité de toutes et tous respectons ensemble cette nouvelle règle.**